

## À la mairie de Landivisiau, le délai pour obtenir ou renouveler sa pièce d'identité est de six mois

Publié le 28 avril 2022 à 11h10



Si vous voulez renouveler votre passeport ou votre carte d'identité, il y a actuellement un délai de six mois pour obtenir un rendez-vous à la mairie de Landivisiau. (Illustration Le Télégramme)

Dans le cadre des démarches d'obtention ou de renouvellement des pièces d'identité (carte nationale d'identité ou passeport biométrique), le rallongement des délais pour obtenir un rendez-vous perdure, rappelle la mairie de Landivisiau. Pour obtenir un rendez-vous, les délais sont actuellement de six mois.

Une fois le dossier traité par la commune, un délai supplémentaire de six à sept semaines est à prévoir pour le traitement en préfecture, la fabrication et la réception du document d'identité. Il est donc fortement conseillé d'anticiper les demandes auprès du service de l'État civil. Une attention particulière est requise en ce qui concerne les déplacements professionnels, les démarches administratives et les congés de fin d'année.